

DEJEPS
spécialité «perfectionnement sportif »
mention « Sports équestres »

Session 2020/2021

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente

Identification du candidat :

Madame Monsieur

Nom* :

Nom de jeune fille :

Prénoms* :

Sexe : féminin masculin

Date et lieu de naissance* : le __ / __ / ____ à N° département : __

Adresse* :

CP: ____ Ville :

Tél. : Portable* :

E-mail* :@.....

Nationalité :

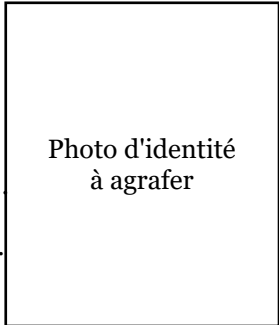
Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) ou séparé(e) veuf(ve)

pacsé(e) en concubinage

Nombre d'enfants : __

N° d'assuré social :

sous le régime : général agricole autre :



Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur:

avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,

que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,

solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en : **DEJEPS spécialité**

«perfectionnement sportif » mention « sports équestres » support :

Dressage CCE CSO Attelage

en apprentissage

en formation continue

Fait le :

Signature du (de la) candidat(e) :

À:

Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçues par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Tests de Sélection

DEJEPS

spécialité «perfectionnement sportif » mention « Sports équestres »

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation (et de moins de 29 ans pour la formation en apprentissage)
- Disposer d'un cheval (6 ans minimum) - Cheval personnel obligatoire durant la formation uniquement pour les apprentis
- Être titulaire ou non d'un diplôme d'encadrement avec au minimum le niveau Amateur 2 GP dans la discipline du CSO, ou Amateur 3 préliminaire dans la discipline du Dressage ou Amateur 2 dans la discipline du CCE ou AM 1 Grand Prix minimum dans la discipline de l'Attelage
- Avoir obtenu ou être dispensé du TEP technique

Tests de sélection : 7 avril 2020
 24 juin 2020

17 septembre 2020 (uniquement pour les candidats à la formation professionnelle continue avec un financement personnel)

La Direction de la Formation vous adressera une convocation aux tests (TEP et sélection) au minimum 15 jours avant la semaine des tests, en vous précisant les horaires effectifs en fonction du nombre de candidats.

Restauration et hébergement :

Restauration et hébergement possible à l'IFCE - site du Pin
Renseignement et réservation : resa.escelepin@ifce.fr

Frais d'inscription aux tests de sélection :

50€ TTC pour les TEP pédagogiques

95€ TTC pour la sélection

En cas d'annulation dans le délai de rétractation, vos chèques vous seront restitués.

50€ TTC pour la visite en entreprise. Ce chèque ne sera encaissé que si vous êtes retenu à la sélection. Sinon il vous sera restitué.

Merci d'établir 3 chèques

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Cette formation est éligible au CPF.

Pour en savoir plus sur les modalités de financement, merci de contacter :

Maud Dupuy d'Uby au 02 41 53 50 50 ou maud.dupuy-duby@ifce.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.



Le dossier de candidature est à retourner COMPLET

Au plus tard le 03 juin 2020 (pour les tests du 24 juin)

Au plus tard le 20 août 2020 (pour les tests du 17 septembre)

Institut français du cheval et de l'équitation - Site du Pin

Les écuries du bois
61310 Le Pin au Haras
02 33 12 12 00
formations@ifce.fr

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

- Le dossier de renseignements à l'entrée en formation complet**
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, pédagogie...), accompagné d'une **lettre de motivation manuscrite**.
- Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- Les chèques datés et signés, libellé à l'ordre de Régisseur de recettes de l'IFCE (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité) **N.B.** : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Deux **photos d'identité** récentes de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé), dont une sera agrafée sur la première page de ce dossier.
- Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- Une photocopie de vos diplômes scolaires et/ou universitaires
- Une photocopie de votre attestation de **formation aux premiers secours** (AFPS) ou **PSC1** ou BNS
- Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRDJSCS de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
- Un **certificat médical** d'absence de contre-indication* à la pratique des activités équestres datant de moins d'un an. (*termes exacts à respecter).
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- Les justificatifs des TEP pédagogiques et techniques

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais:

- Oui
- Non

Observations :

Dossier de renseignements à l'entrée en formation

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : IFCE – Site du PIN

Formation : DEJEPS

Spécialité : perfectionnement sportif

Mention(s) : sports équestres

A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (joindre les justificatifs) :

UC	DATE D'OBTENTION	DELIVRÉE PAR LA DRJSCS DE
UC 1		
UC 2		
UC 3		
UC 4		

B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE (BPJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (joindre les justificatifs) :

UC	JUSTIFICATIFS	DATE D'OBTENTION	TEXTES RELATIFS
UC 1			
UC 2			
UC 3			
UC 4			

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...)									

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

Dernière classe et établissement fréquenté : _____

Numéro I.N.E (Identifiant National Étudiant) : _____

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT

(cocher la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1^{er} (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2^{ème} (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD	BEES 3^{ème} (Préciser l'option)
Autres (préciser)										

FINANCEMENT ENVISAGE

(cocher et compléter la case correspondante)

OCAPIAT	CPF	VIVEA	FAFSEA	Financement perso	Autres (préciser)

Annexe 1 Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi** et de demander à rencontrer un conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le CPF :** les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au CPF, les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.
- **Les aides Pôle emploi :**
 - Action de formation préalable au recrutement
 - Action de formation collective
 - Aide individuelle à la formation (AIF)
- **Les autres acteurs locaux :**
 - Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans
 - Les conseils régionaux : chaque région à son propre programme et chaque programme varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.
- **Le contrat de professionnalisation :** ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur.

- **Salarié:**

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF** (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.*
- **Le CPF de transition** (à l'initiative du salarié) : *permettre à tout salarié de changer de profession. Pour des formations éligibles au CPF.*
- **Le dispositif ProA** : *permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.*
- **L'accompagnement à l'effort de formation** : *pour les entreprises de moins de 50 salariés.*

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1** - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2** - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3** - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Annexe 2

Spécificités de la formation en apprentissage

Les stagiaires de cette formation sont sous contrat et donc salariés dans une écurie de compétition répondant aux exigences suivantes :

- Avoir au moins 1 salarié en plus du patron.

En effet, l'apprenti ne doit pas se retrouver dans une situation d'autonomie totale. Or, si l'entreprise ne génère pas un chiffre d'affaire suffisant pour dépasser les 2 ETP, elle ne peut prétendre correctement former un apprenti.

- Entraîner des cavaliers et des chevaux de niveau amateur et plus dans la mention du stagiaire.
- Disposer d'un maître d'apprentissage au qualités suivantes :
 - enseignant chevronné dans la mention
 - diplômé de niveau III ou II,
 - Niveau IV accepté s'il s'agit d'un entraîneur expérimenté et reconnu sportivement

Le maître d'apprentissage assume donc les fonctions tutorales sur les 2 blocs de compétences pédagogiques et techniques.

Annexe 3

Le déroulement des épreuves

L'entrée en formation d'un candidat pour la mention sports équestres support « dressage », « concours complet d'équitation » et « concours de saut d'obstacles » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 25 janvier 2011.

I. Le TEP « technique » :

Le candidat doit faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS. Il devra produire à l'organisme de formation une attestation du DTN.

Vous pouvez obtenir l'attestation du DTN en effectuant la demande directement sur le site de la FFE : <https://www.ffe.com/Metiers/Diplomes-delivres-par-l-Etat/DEJEPS>

II. Le TEP « pédagogique » :

Nature de l'épreuve : Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat, sujet tiré au sort, d'une durée de 20 minutes maxi dans le support de son choix figurant ci-dessous, pour 3 cavaliers de niveau de galop 5 ou plus, suivi d'un entretien de 10 minutes maxi.

Support : Dressage, CSO, CCE

Les candidats titulaires du BPJEPS ou dispensés des TEP devront être présents pour l'entretien de motivation et la sélection.

III - La sélection :

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats ayant obtenu (ou étant dispensés) les TEP pédagogiques et techniques:

- 1) un entretien professionnel de motivation d'une durée de 30 minutes :

Il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet le mode de financement envisagé lors de la formation ainsi que le mode d'organisation des périodes tutorées en entreprise

La seconde partie de l'entretien consiste à exposer une expérience professionnelle vécue sur le terrain. Il peut s'agir de l'organisation ou de la participation à une compétition, ou la mise en place d'activités, de gestion de bénévoles ...

- 2) une visite d'entreprise :

Le coordinateur de la formation se rendra dans l'entreprise dans laquelle vous ferez vos périodes tutorées. Il vérifiera la cohérence entre les activités proposées en entreprise et le contenu de la formation. Il pourra vous être demandé une mise en situation pédagogique et/ou de la pratique à cheval lors de cette visite. Cette visite est fondamentale pour le bon déroulement de la formation

La visite d'entreprise se fera individuellement et sur rendez-vous auprès de Cécilia Vadon :
cecilia.vadon@ifce.fr / 06 88 39 97 31